



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

SECRETARIAT D'ÉTAT A LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins
Sous-direction de la régulation de l'offre de soins
Bureau prises en charge post aigües, pathologies chroniques
et santé mentale - R4

Paris, le 14 décembre 2010

Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des Agences régionales de santé

Validée par le CNP le 17 décembre 2010 – Visa CNP 2010-309

**Objet : Programme national de développement des soins palliatifs - Mesure N° 4 :
Organiser la prise en charge des soins palliatifs pédiatriques**

Le Programme national de Développement des soins palliatifs 2008-2012 préconise l'organisation, dans chaque région, de ressources spécifiques pour le développement des soins palliatifs pédiatriques.

Selon le contexte et les besoins régionaux, ces ressources se matérialisent par :

- la constitution d'une équipe mobile de soins palliatifs ayant une compétence pédiatrique,
- l'acquisition de compétences pédiatriques au sein des équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP).

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette mesure, des éléments de référence sont indiqués ci-dessous. Ces éléments permettront aux agences régionales d'apprécier la qualité des projets qui leur seront soumis et d'attribuer les financements délégués dans le cadre de cette mesure.

La première circulaire budgétaire du 31 mai 2010 prévoyait le financement de cette mesure dans 10 régions. La seconde circulaire budgétaire répartit les crédits affectés à cette mesure entre l'ensemble des régions en fonction de la population pédiatrique et des données recueillies par le Professeur Régis Aubry, coordinateur du programme national, lors de ses visites régionales.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des crédits alloués au titre de l'exercice 2010 par les deux circulaires budgétaires.

CADRE DE REFERENCE POUR L'ORGANISATION DES EQUIPES RESSOURCES REGIONALES DE SOINS PALLIATIFS PEDIATRIQUES (ERRSPP)

➤ **Référentiel d'organisation des soins relatif aux équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP)**

Annexe II de la circulaire DHOS/O2 n° 2008-99 du 25 mars 2008 relative à l'organisation des soins palliatifs.

➤ **Définition :**

Une Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques est une équipe multidisciplinaire et pluri-professionnelle rattachée à un établissement de santé dont l'objectif principal est d'intégrer la démarche palliative dans la pratique de l'ensemble des professionnels de santé confrontés à la fin de vie en pédiatrie.

A l'instar des EMSP, l'ERRSPP exerce un rôle de conseil et de soutien auprès des équipes soignantes. Elle apporte son expertise en matière de prise en charge des nouveaux nés, enfants et adolescents et de leurs proches ainsi qu'en matière de gestion des symptômes en collaboration avec les équipes référentes.

L'ERRSPP intervient à l'échelle régionale et exerce une activité inter et extra-hospitalière, incluant les structures médico-sociales et les interventions à domicile.

➤ **Missions :**

- *Acculturer les équipes pédiatriques à la démarche palliative*
- *Sensibiliser les équipes de soins palliatifs (EMSP, USP, LISP, HAD) aux spécificités des prises en charge pédiatriques*
- *S'assurer de la prise en charge de l'entourage des patients*

L'équipe ressource structure avec les professionnels impliqués dans les prises en charge, le suivi des parents, des fratries et des proches endeuillés et met en œuvre des actions de prévention des deuils compliqués. L'équipe contribue au recensement et à la mobilisation des ressources locales (professionnelles et bénévoles) existantes sur le territoire.

- *Mettre en œuvre des actions de formation*
- *Contribuer à la recherche clinique dans le domaine des soins palliatifs pédiatriques*

➤ **Fonctionnement :**

Le budget alloué à l'équipe inclut la rémunération des personnels, les frais de déplacements et de gestion ainsi que le financement du dispositif de suivi et d'évaluation de l'activité de l'équipe.

Chaque équipe réalise un rapport d'activité annuel comprenant notamment la description des interventions correspondant à chacune des missions décrites ci-dessus, la composition de l'équipe, les modalités de collaboration avec les autres intervenants du secteur et une annexe financière relative à l'utilisation des crédits consacrés à l'équipe ressource.

	Circulaire budgétaire 31/05/2010 (renforcement des EMSP existantes en compétence pédiatrique dans 10 régions)	Circulaire budgétaire second semestre 2010 (création d'une équipe ressource régionale ou renforcement des EMSP existantes en compétence pédiatrique)	TOTAL 2010	Population pédiatrique (0-19 ans)
Alsace	100 000	30 000	130 000	451 588
Aquitaine		230 000	230 000	717 986
Auvergne		130 000	130 000	291 186
Basse-Normandie		130 000	130 000	357 242
Bourgogne		130 000	130 000	375 451
Bretagne	100 000	130 000	230 000	766 518
Centre	100 000	30 000	130 000	609 250
Champagne-Ardenne		130 000	130 000	330 985
Franche-Comté	100 000	30 000	130 000	289 296
Haute-Normandie	100 000	30 000	130 000	472 337
Ile-De-France	100 000	175 000	275 000	3 027 497
Languedoc-Roussillon		130000	130 000	604 809
Limousin		130000	130 000	150 848
Lorraine		130000	130 000	563 110
Midi-Pyrénées		230 000	230 000	649 999
Nord-Pas-De-Calais	100 000	175 000	275 000	1 090 023
Pays-De-La-Loire	100 000	130 000	230 000	897 293
Picardie	100 000	30 000	130 000	500 963
Poitou-Charentes		130000	130 000	395 199
Provence-Alpes-Côte-D'Azur		230 000	230 000	1 149 753
Rhône-Alpes	100 000	175 000	275 000	1 560 992
Corse		50 000	50 000	62 890
Guadeloupe		70 000	70 000	122 398
Guyane		70 000	70 000	97 710
Martinique		70 000	70 000	113 181
Réunion		70 000	70 000	281 680
TOTAL	1 000 000	2 995 000	3 995 000	15 930 184

